AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N° 1
4 Janvier 1982

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 85 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Les opérations effectuées sur les arbres en repos de végétation sont destinées à détruire le plus grand nombre de parasites en hivernage ainsi que leurs refuges.

Ces traitements ne sont indispensables que dans les vergers où de fortes attaques de certains ravageurs (chenilles défoliatrices, cochenilles, pucerons, etc..) ou maladies (Tavelures, Oïdium, Monilia, etc..) ont été observées en cours de végétation.

Ces opérations peuvent se classer ainsi :

A) - Mesures prophylactiques :

Ces mesures sont valables pour tous les vergers et pour toutes les espèces fruitières et sont souvent un complément indispensable de la lutte chimique.

Elles consistent à :

- éliminer par la taille :
  tous les rameaux morts ou dépérissants,
  ceux présentant des chancres, des pustules de Tavelure (poiriers Beauprésent par exemple), des déformations dues à l'Oïdium (pommiers), des nids de chenilles ou des pontes de papillons,
  les fruits momifiés particulièrement ceux des arbres à noyau.
- désinfecter et enduire de peinture ou de pâte spéciale (type Kankertox, Quino chancre, Santar, etc..) les plaies importantes laissées par la taille des rameaux ou par le curetage des chancres.
- détruire par le feu tous les déchets de taille, dans la parcelle si possible.
- enfouir les feuilles mortes pour diminuer les risques printaniers de Tavelure notamment si l'un des traitements recommandés dans notre Bulletin Technique du 5 Octobre 1981 n'a pu être appliqué.

B) - Application de pesticides :

Appliqués après un nettoyage des arbres, ces traitements utilisent des produits en général assez agressifs. Ils seront effectués par pulvérisations énergiques avec une quantité de bouillie permettant le ruissellement sur tous les rameaux de chaque arbre.

Même dans les vergers bien tenus, recevant un nombre rationnel d'applications anti-parasitaires en cours de végétation, un traitement d'hiver peut être nécessaire dès la 3ème ou 4ème année de plantation si la présence de certaines cochenilles (exemple : Pou de San José, Cochenille rouge, etc..) Psylles ou autres parasites (puceron vert du pêcher) difficiles à éliminer par la suite a été reconnue au cours de l'année écoulée.

Ces traitements seront exécutés durant le repos complet de la végétation et généralement à la fin de cette période, la sensibilité des parasites étant alors augmentée. En ce qui concerne le Psylle du poirier on se reportera aux indications données au verso.

../..

Pour ces interventions, on choisira une période calme sans vent ni gelée et de préférence un temps doux.

Produits utilisables en pleine période de repos hivernal :

Les produits suivants ayant des actions énergiques, on veillera à respecter scrupuleusement les dosages et les conditions d'emploi préconisés par les fabricants en fonction des espèces fruitières et de leur âge.

Huiles d'anthracène ° - Ces huiles sont décapantes (lichens, mousses) et ovicides (acariens, pucerons, cochenilles et chenilles diverses telles que tordeuses et arpenteuses). On ne les trouve qu'en mélange avec des colorants nitrés (traitement d'hiver UMUPRO, Seppic verger et Véraline 3).

Huiles de pétrole ° (= huiles blanches) - Ces huiles ont des propriétés voisines des précédentes mais sont moins décapantes. Elles agissent très efficacement surtout sur les cochenilles mais aussi sur les oeufs d'insectes et d'acariens Elles peuvent se mélanger avec les produits cupriques mais sont incompatibles avec les produitssoufrés. Spécialités commerciales utilisables en hiver seulement : Euphytane, Oliocin, Ovipron et Pest-Oil.

Colorants nitrés (D.N.O.C., dinosèbe, dinoterbe) - Ces produits sont d'une coloration jaune intense. Ils ont des propriétés insecticides (surtout ovicides) et anticryptogamiques et peuvent être employés jusqu'au débourrement. A utiliser avec prudence sur nectarines et merrils. Spécialités commerciales : nombreuses spécialités à base de D.N.O.C. et de dinosèbe et Nixone ou Herbogyl à base de dinoterbe.

Huiles jaunes - Les colorants peuvent s'employer également en association avec les deux catégories d'huiles citées précédemment dont ils renforcent l'action. Avec huiles d'anthracène (voir ci-dessus) ou avec huiles de pétrole (Dytrol 50, Dinitrol 3, Seppic Verger).

° IMPORTANT : Attention aux dosages sur arbres fruitiers à noyau

Psylle du Poirier : L'application de la méthode de lutte préconisée depuis plusieurs années a montré que le traitement d'hiver visant les adultes était primordial pour limiter les infestations de printemps, surtout si le traitement d'automne n'a pu être effectué.

On interviendra quand 50 % des femelles seront sexuellement mûres et fécondées.

Mais pour les atteindre il faut intervenir au cours de l'après-midi du deuxième jour consécutif où la température maximum a atteint 10° (journées ensoleillées rencontrées le plus souvent au cours de la deuxième quinzaine de Janvier).

On pourra employer l'une des matières actives suivantes :

- le D.N.O.C. (colorants nitrés) 600 g de M.A./hl soit environ 1 litre de produit commercial (nombreuses spécialités).
- huiles jaunes - 3 litres de produit commercial/hl (nombreuses spécialités) auxquelles on ajoute du D.N.O.C. de façon à obtenir une bouillie apportant 600 g de D.N.O.C./hl
- Les pyréthrinoïdes de synthèse (si pas de traitement en automne) :
  - décaméthrine : 1,75 g de M.A./hl (Décis)
  - fenvalérate : 10 g de M.A./hl (Sumicidin 10)
  - perméthrine : 8,75 g de M.A./hl (Perthrine)

Lorsque les femelles de Psylles auront atteint le stade sensible, nous diffuserons un bulletin d'Avertissements ou téléphoner au (90) 88.23.49 répondeur automatique agrométéorologique.

Il restera aux arboriculteurs à attendre le jour favorable d'intervention.

RECTIFICATIF : Dans le Bulletin N° 25, du 14 Décembre 1981 - 2ème page à "En résumé" : lire "l'été en général doux" au lieu de "chaud".

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR et CORSE
G. TOUZAA

* CULTURES MARAICHERES SOUS ABRIS

MALADIES DE LA TOMATE

- Effectuer des traitements préventifs contre le mildiou et la cladosporiose.

On alternera des pulvérisations de fongicides de synthèse comme le manèbe (dose = 250 g M.A./hl) ou le chlorothalonil (nom commercial le daconyl - s'utilise à la dose de 150 g M.A./hl), avec des produits à base de cuivre (dose 200 à 400 g de cuivre métal/hl d'eau - à éviter pendant la pleine floraison).

- Attention aux fortes hygrométries de vos serres, ou tunnels, dues aux températures nocturnes trop basses (inférieures à 13°), à une végétation trop abondante, ou à une mauvaise aération (aérer dès 22°).

Dès que la végétation devient importante, surveiller les attaques de botrytis (surtout en période couverte). Effectuer des traitements préventifs. Les produits utilisables sont :

dichlofluanide (Euparène) dose 125 g de M.A./hl
vinchlozoline (Ronilan) dose 75 g de M.A./hl
iprodione (Rovral) dose 75 g de M.A./hl

- En cas d'attaque déclarée de cladosporiose, effectuer des traitements avec un fongicide à base de triforine (produit commercial Saprol ou Funginex (s'utilise à la dose de 28,5 g de M.A./hl)

Liste des fongicides autorisés contre le Mildiou de la tomate :

Matières Actives	gr. M.A./hl	Spécialité	kg spécialité/hl
captafol	160	Difosan Orthodifolatan	
cuivre de sulfate	250	Nombreuses spécialités	
cuivre de l'oxychlorure	125	Nombreuses spécialités	
chlorothalonil	150	Daconyl	
dichlofluanide	100	Euparène	
manèbe	200	Nombreuses spécialités	
mancozèbe	160	Nombreuses spécialités	
captafol + cymoxanile + cuivre		Syphal	0,600
captafol + cymoxanile + Folpel		Sygan	0,360
cuivre + cymoxanile + folpel		Antéor C	0,500
cuivre + cymoxanile + Mancozèbe		Rémiltine C S	0,250
mancozèbe + cymoxanile		Rémiltine et Fulvax	0,250

ACARIENS DU MELON

- En cas d'attaque d'acariens l'année précédente, il est utile de traiter l'infrastructure de la serre ou de l'abri avant plantation.

On utilisera du chinométhionate (Morestan) au double de la dose autorisée 150 g M.A./ha. Pulvériser 10 000 l/ha.

ALEURODES DES CULTURES PROTEGEES

- La lutte préventive est très importante.
  Avant plantation l'abri doit être tout à fait indemne de mauvaise herbe, ou plante cultivée susceptible d'héberger le ravageur.
  Les abords de l'abri doivent être parfaitement bien désherbés.
  Attention aux résidus de culture qui, déposés à l'extérieur constituent un foyer pour les plantations voisines.
  Respecter les mêmes règles pour la pépinière ; effectuer des traitements préventifs afin de ne planter que des sujets indemnes.

- En cas d'attaque entreprendre rapidement une lutte chimique

Les produits utilisables sont :

Pyréthrinoïdes de synthèse : bioresméthrine (Isathrine) 6 g M.A./hl pas de délai
cypermethrine (Ripcord) 5 g M.A./hl délai 7 jours
deltamethrine (Decis) 1,25 g M.A./hl pas de délai

Effectuer 4 traitements à 1 semaine, 2 semaines puis 3 semaines d'intervalle (sauf pour la bioresméthrine où il faut augmenter la fréquence).

Organophosphores : pyrimiphos méthyl (Actellic) 75 g M.A./hl en pulvérisation,
50 g M.A./hl en nébulisation
délai 7 jours

sulfotep (Bladafum) fumigant délai 10 jours.

Carbamates : méthomyl (Lannate) 50 g M.A./hl délai 7 jours

Effectuer au moins 4 applications à 5 jours d'intervalle, puis espacer les traitements à une semaine si nécessaire.

- **Alterner les familles de produits quand vous recommencez une nouvelle culture.**
- **Il est possible de remplacer la lutte chimique par des apports d'un auxiliaire : Encarsia formosa.**

PUCERONS DES CULTURES SOUS ABRIS

- **Surveiller les pullulations.**

Produits utilisables :

pyrimicarbe	Pirimor	37,5 g M.A./hl	délai 7 jours.
acéphate	Orthène	75 g M.A./hl	délai 14 jours
méthomyl	Lannate	30 g M.A./hl	délai 7 jours

*** Supplément au Bulletin Technique N°1 du 4 Janvier 1982 .**